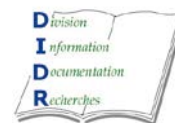


**GABON**



**30 mars 2018**



## **Les crimes rituels**

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

<b>1. Définition et origine du phénomène .....</b>	<b>3</b>
1.1. Définition .....	3
1.2. Origines du phénomène .....	4
<b>2. La pratique des crimes rituels et les victimes .....</b>	<b>7</b>
2.1. Le mode opératoire.....	7
2.2. Les victimes .....	7
2.3. Les principaux crimes rituels qui ont marqué la société gabonaise.....	8
<b>3. Attitude des autorités .....</b>	<b>10</b>
3.1. Des déclarations de principes.....	10
3.2. Dispositions législatives .....	11
3.3. Etat des lieux sur le terrain .....	11
<b>4. La société civile engagée contre les crimes rituels .....</b>	<b>13</b>
4.1. Les associations .....	13
4.1.1. L'Association de Lutte contre les Crimes Rituels (ALCR) .....	13
4.1.2. SACRI international .....	14
4.2. Les autorités religieuses.....	14
4.2.1. Les églises.....	14
4.2.2. Les autorités musulmanes.....	14
4.3. Soutiens extérieurs.....	15
<b>Bibliographie .....</b>	<b>16</b>

### Résumé :

Les crimes rituels sont des assassinats sacrificiels commandités à des fins de conquête du pouvoir politique ou de réussite économique. Le Gabon, où les pratiques ésotériques sont encore répandues, connaît une augmentation de la criminalité à chaque période électorale. Malgré le Code pénal criminalisant les faits et un discours de façade des autorités contre les crimes dits de sang, la société civile se borne à recenser les victimes et faire de la sensibilisation. Les statistiques fournies par les différentes sources sont contradictoires et ne permettent pas de se faire une idée objective de l'ampleur du phénomène au Gabon. Il apparaît cependant que les crimes rituels existent bel et bien, mais qu'ils donnent lieu à toute sorte de rumeurs et instrumentalisation politiques.

### Abstract:

Ritual crimes are sacrificial murders commissioned for the purpose of conquering political power or economic success. Gabon, where esoteric practices are still prevalent, is experiencing an upsurge of such crimes at each election period. Despite the Criminal Code criminalizing the acts and the statement made by the authorities against blood crimes, the civil society can only identify the victims and raise awareness. The statistics provided by the different sources are contradictory and do not allow to get an objective idea of the scale of the phenomenon in Gabon. It appears, however, that ritual crimes do exist, but that they give rise to all sorts of political rumors and manipulations.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Définition et origine du phénomène

### 1.1. Définition

D'après le dictionnaire Larousse, par opposition à contravention et à délit, **un crime est une « infraction très grave à la loi ou à la morale, aux lois humaines »**, synonyme de forfait ou d'attentat.<sup>1</sup>

Le Code pénal gabonais mentionne différents types de crimes<sup>2</sup> :

- Crime contre la sureté extérieure et intérieure de l'Etat ;
- Crime commis par un fonctionnaire ;
- Crime contre la chose publique ;
- Crime contre la paix publique ;
- Crime contre les personnes ;
- Crime envers l'enfant ;
- Crime sur les biens.

L'article 211 du Code pénal dispose que « tout acte d'anthropophagie, toute cession de chair humaine à titre onéreux ou gratuit faite dans le même but, sera puni de la réclusion criminelle à temps » et l'article 229 précise que « sera de même puni de mort quiconque se sera rendu coupable d'un meurtre commis dans un but d'anthropophagie ». <sup>3</sup>

Le dictionnaire Larousse définit un **rite** comme « l'ensemble des règles et des cérémonies qui se pratiquent dans une Église particulière, une communauté religieuse (... Les) règles fixant le déroulement d'une célébration liturgique. » Le rite est donc une « action accomplie conformément à des règles et faisant partie d'un cérémonial ». De façon plus générale, c'est une « manière d'agir propre à un groupe social ou à quelqu'un, qui obéit à une règle, revêt un caractère invariable. (...) Dans certaines sociétés, acte, cérémonie magiques, à caractère répétitif, ayant pour objet d'orienter une force occulte vers une action déterminée. »<sup>4</sup>

Le Rite est également, une « branche particulière de la franc-maçonnerie (...) Chaque obédience pratique un ou plusieurs Rites. Chaque Rite possède ses rituels et ses grades. »<sup>5</sup>

L'adjectif "rituel" détermine la nature du crime commis, ainsi, au Gabon, tous les crimes commis dans le but de prélever les organes de la victime pour répondre aux exigences de certains cultes sont qualifié de rituels.<sup>6</sup>

La magistrate Sidonie-Flore Ouwe, ancien Procureur de la République du Gabon, affirme que les crimes rituels désignent des assassinats où les victimes ont été **mutilées**, mais cette catégorie n'est pas reconnue dans les textes juridiques. Il s'agit d'**homicides avec ou sans prélèvement d'organes** selon le Code pénal.<sup>7</sup>

Le Professeur Anacleto Bissielo, sociologue et professeur à l'Université Omar Bongo du Gabon, ancien ministre du Développement, de la Prospective et de la Statistique, ancien

---

<sup>1</sup> Larousse, « Crime », *dictionnaire en ligne*, sd.

<sup>2</sup> République gabonaise, « Loi N021/63 - Code pénal », *UNDOC Legal Library*, 31.05.1963 (mise à jour novembre 1994).

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Larousse, « Rite », *dictionnaire en ligne*, sd.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> DJABIOH Marcel, « Gabon : Qu'est-ce que les gabonais appellent-ils "Crime Rituel" ? », *Blog*, 15.04.2013 ; *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009.

<sup>7</sup> FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

député de l'Assemblée nationale, explique que le terme qui convient pour désigner les crimes rituels est le **sacrifice rituel**. Au Gabon, les homicides et meurtres sont parfois **maquillés** en crimes rituels par des mutilations pour manipuler l'opinion qui désigne des acteurs politiques. Les **trafics d'organes** sont également évoqués comme motivation de ces crimes.<sup>8</sup>

## 1.2. Origines du phénomène

D'après le Think-tank « L'Afrique a des idées », l'opinion publique gabonaise désigne par crimes rituels, « la pratique, d'inspiration animiste et pseudo maçonnique, qui voudrait que certains hommes de pouvoir, dans leur désir d'en amasser encore, se livreraient à des pratiques mystiques à base de sacrifices humains ». Cette vision alimente « un climat de défiance constant vis-à-vis d'une élite jugée au-dessus des lois – la plupart des crimes sont restés non élucidés. Ce climat de psychose est bien entendu entretenu par les médias locaux, et s'alimente de préjugés fortement ancrés ».<sup>9</sup>

L'importance des sectes ésotériques et le nombre importants de prêtres sorciers qui véhiculent les croyances sur les sacrifices humains témoignent d'un défaut d'éducation au sein d'une population crédule.<sup>10</sup>

Une enquête de l'Institut américain de sondage Gallup (*Gallup 2017 Global Law and Order*) révèle qu'en 2016, la population gabonaise est la 5<sup>ème</sup> au monde à se considérer vivre dans la plus grande insécurité. Pourtant, en termes statistiques, le Gabon est au 56<sup>ème</sup> rang mondial du pays le plus criminogène. Il existe **un véritable fossé entre la réalité et la perception populaire**.<sup>11</sup>

Le Think-tank rappelle « la caractéristique particulière du peuplement de la forêt équatoriale d'Afrique centrale. Cette forêt est difficile à pénétrer et offre relativement peu à chasser et à manger. Les cultivateurs bantouphones qui se sont installés sur ses terres aux alentours du Xe siècle se sont donc concentrés sur des microenvironnements plus favorables (plaines non boisées, marais, rivières riches en poissons...). Ces pionniers défrichaient des parcelles où ils cultivaient du yam, du plantain et des palmiers à huile, dans un cercle concentrique autour des habitations humaines, lui-même entouré par les bois extérieurs, qui représentaient l'au-delà de la civilisation humaine, le domaine de l'inconnu, des esprits de la nature et des ancêtres. Jusqu'à ce jour, la forêt gabonaise recouvre 80% du territoire national, et **les Gabonais continuent d'une certaine manière à être environné d'un univers qui leur échappe**. Ce contexte favorise une appétence au surnaturel qui étonne bon nombre de ressortissants d'autres pays africains. Cela a été d'autant plus renforcé par le cannibalisme de ces éléments traditionnels par la Modernité sociale et politique gabonaise ».<sup>12</sup>

« D'une certaine manière, l'élite politico-affairiste gabonaise est en train de payer le prix du prestige dont elle a voulu se draper. Le problème remonte aux premières heures de l'indépendance. L'élite autochtone occidentalisationnée qui accéda aux manettes de l'Etat après 1960 s'est créé une légitimité aux yeux d'une population rurale traditionnelle en se parant de **nouveaux attributs de puissance et de mystère** (les deux étant liés), alliant des éléments issus de la modernité occidentale (les **rites maçonniques**) et des éléments autochtones de **mysticisme animiste**. Omar Bongo Ondimba, président du

---

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> LIRASHE André, « Qu'est ce qui se cache derrière les crimes rituels au Gabon ? », *L'Afrique a des idées*, 26.06.2013.

<sup>10</sup> BIYOGO Grégoire, « Réflexion sur les "crimes rituels" : au-delà des analyses superficielles », *Blog de Bruno Ben Moubamba*, 09.04.2013.

<sup>11</sup> Ibid. Info241, « Le Gabon classé parmi les 5 pays les plus dangereux au monde ! », 08.08.2017.

<sup>12</sup> LIRASHE André, « Qu'est ce qui se cache derrière les crimes rituels au Gabon ? », *L'Afrique a des idées*, 26.06.2013.

Gabon pendant près de 40 ans, a sur-joué de ces éléments. La mayonnaise a très bien pris dans une **société historiquement imprégnée de croyances fortes sur les mystères de la nature et sur le surnaturel** ». <sup>13</sup>

Selon l'Association gabonaise de Lutte contre les Crimes Rituels (**ALCR**), « il s'agit d'un problème liées aux croyances traditionnelles d'une part et au métissage culturel d'autre part. Les loges maçonniques sont entrées au Gabon et ont été perverties. On y a introduit de mauvaises pratiques ». <sup>14</sup>

Il existe plusieurs catégories de crimes à caractère rituel :

- Les **sacrifices humains**, qui existent dans la plupart des civilisations pour s'attirer les **faveurs divines**. La plupart de ces crimes sont accompagnés de prélèvements d'organes ayant une signification mystique.
- Les **profanations de sépultures** et de cadavres. Les restes humains servent à la confection des potions, fétiches et autres talismans.
- Les **viols et incestes à caractère rituel**. Ces crimes se déroulant la plupart du temps dans l'intimité familiale, ils ne sont pas portés devant les tribunaux pour préserver le statut social de la famille. Certaines pratiques homosexuelles sont réputées asseoir l'autorité d'un chef sur ses subordonnés, y compris dans les administrations ou les entreprises privées. Enfin, certaines croyances préconisent le viol d'un individu albinos ou d'une vierge pour guérir de pathologies comme le VIH-Sida. <sup>15</sup>

Néanmoins, aucun des rites initiatiques gabonais n'exige de sacrifice humain, selon Marcel DJABIOH conteur et metteur en scène gabonais, proche de l'opposition qui cite « le Bwiti <sup>16</sup>, le Ndjobi, le Mekom, le Ndjembè, le Lissimbu, le Mungala, le Mbudi, le Bieri, l'Onkani, le Mvett, le Mwiri, l'Okukwè, le Gnèmbè, le Melane, l'Ebanighi » pour expliquer que ces crimes n'ont rien à voir avec la culture traditionnelle gabonaise et que les commanditaires de ces crimes sont tous des résidents des grandes villes (Libreville ou Port-Gentil) éloignés des traditions autochtones. <sup>17</sup> En outre, les moyens mobilisés pour ces opérations sont importants et désignent **les classes privilégiées** de la société gabonaise. <sup>18</sup> Les crimes rituels constituent un phénomène récent qui s'est développé avec les luttes politiques depuis l'indépendance. <sup>19</sup>

L'historienne Florence Bernault et le sociologue Joseph Tonda rappellent que l'image du Gabon comme « pays où il ne se passe rien » en dehors des crimes rituels renvoie à l'imagerie coloniale du XIXe siècle dont découle l'idéologie raciste de l'animalité de l'africain cannibale, proche des grands singes. Mais que cette dichotomie entre la modernité productive capitaliste de la côte et l'archaïsme sauvage de l'arrière-pays est aujourd'hui réappropriée par les Gabonais eux-mêmes : **ces mythes alimentent largement la vie politique gabonaise contemporaine**. <sup>20</sup>

L'expression de « crime rituel » est apparue au Gabon dans les années 1970 avec l'arrestation par les forces de l'ordre d'auteurs de ce genre de crimes. <sup>21</sup> Ce phénomène

---

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> MBOG BATASSI Pierre Eric, « Gabon : "Eradiquer les crimes rituels !" Interview exclusive », *Afrik.com*, 09.07.2016.

<sup>15</sup> SACRI International, « Les Différents types de crimes rituels », sd.

<sup>16</sup> Au sujet du bwiti, voir l'affaire Mba Ntem, qui relativise quelque peu la vision angélique de Marcel Djaboh.

<sup>17</sup> DJABIOH Marcel, « Aux crimes rituels, une solution rituelle à la gabonaise », *Blog*, 26.03.2013.

<sup>18</sup> *Ibid.* ; *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009.

<sup>19</sup> Radio Vatican, « Crimes rituels : l'Eglise intensifie la lutte », *FSSPX*, 16.10.2017.

<sup>20</sup> BERNAULT Florence et TONDA Joseph, « Le Gabon : une dystopie tropicale », *Politique africaine*, vol. 115, no. 3, 2009, pp. 7-26.

<sup>21</sup> DJABIOH Marcel, « Gabon : Qu'est-ce que les gabonais appellent-ils "Crime Rituel" ? », *Blog*, 15.04.2013 ; *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009.

aurait ainsi pris une ampleur particulière depuis cette période, où le pouvoir totalitaire d'Omar Bongo terrorisait le peuple et étouffait toute contestation.<sup>22</sup>

Le premier ouvrage où les sacrifices humains au Gabon sont évoqués est celui de Pierre Péan, *Affaires Africaines*, publié en 1983 : une secrétaire d'un haut dignitaire du parti unique est arrêtée avec une tête d'enfant dans sa voiture. Il affirme également qu'un homme a été sacrifié dans l'espoir d'empêcher la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981.<sup>23</sup>

**Dans les années 1990, des corps mutilés étaient régulièrement retrouvés sur les plages de Libreville.** Et le mythe de la « voiture noire » qui enlevait les enfants terrorisait les écoliers de la capitale. A partir des années 2000, l'accès aux nouvelles technologies a permis de signaler plus facilement et plus rapidement les crimes qualifiés de rituels, ce qui leur a donné une visibilité nouvelle. Les organes prélevés sur les victimes sont appelées les « **pièces détachées** » car elles sont amenées à circuler à travers le pays entre les exécutants et les commanditaires.<sup>24</sup>

L'ethnopsychiatre, Tobie Nathan, explique que la sorcellerie sert à trouver un responsable aux malheurs qui frappent la communauté. Le phénomène des **enfants sorciers** constitue une transgression récente d'un tabou traditionnel. Autrefois, les enfants n'étaient jamais accusés de sorcellerie. C'est par le Congo que cette nouvelle tendance s'est développée, avec les enfants soldats qui terrorisent la population et les églises évangéliques qui prétendent les exorciser. Cet aspect est également présent au Gabon.<sup>25</sup>

---

<sup>22</sup> ONDO LOUEMBA Jocksy, « Crimes rituels au Gabon : l'éternel holocauste ? », *Info241*, 21.05.2016.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Ibid. ; DJABIOH Marcel, « Gabon : Qu'est-ce que les gabonais appellent-ils "Crime Rituel" ? », *Blog*, 15.04.2013.

<sup>25</sup> MICHEL Nicolas, « Tobie Nathan : "L'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent" » *Jeune Afrique*, 29.05.2014 ; Jésus Christ TV, « Des fillettes sorcières du Gabon tuent et mangent un bébé de 13 mois », sd.

## 2. La pratique des crimes rituels et les victimes

### 2.1. Le mode opératoire

Les organes recherchés servent à la préparation de **talismans** sensés procurer puissance, pouvoir, richesses et longévité et notamment :

- la langue pour le pouvoir de conviction dans le discours,
- les yeux pour voir les dangers et les ennemis,
- le cerveau pour le renforcement des capacités psychiques,
- le sexe (masculin ou féminin) pour renforcer la vitalité, la virilité ou la fécondité<sup>26</sup>
- le cœur, symbole de la puissance car moteur du corps, qui sert à rassembler les foules,<sup>27</sup>
- le sang pour récupérer un fluide divin,
- les seins des jeunes filles comme source du fluide vital,
- les oreilles,
- les mains,
- les reins.<sup>28</sup>

Selon la croyance, **la souffrance de la victime est primordiale pour assurer la puissance du fétiche.**<sup>29</sup>

« Au Gabon un crâne peut se monnayer jusqu'à 1 000 000 FCFA soit 1500 euros, ce qui représente une fortune pour des individus en forte précarité sociale. Comme pour les organes prélevés lors des sacrifices humains, il existe un véritable **marché transfrontalier des restes humains** provenant de la profanation des sépultures et des cadavres dans les morgues. »<sup>30</sup>

Si les crimes rituels sont devenus quotidiens, l'ALCR souligne que **les périodes électorales, les remaniements ministériels ou tous mouvements politiques sont encore plus propices aux meurtres rituels.**<sup>31</sup> Le président de l'ALCR affirme que 8 cas sur 10 sont liés à des hommes politiques. Les autres sont le fait d'hommes d'affaires puissants donc tous intouchables.<sup>32</sup>

### 2.2. Les victimes

Les victimes de ces crimes rituels n'ont pas un profil type. Néanmoins plusieurs caractéristiques peuvent accroître le risque, comme le fait d'être **pauvre ou étranger**, donc sans appui familial, ou même habitant d'une **région isolée**, loin des centres urbains.

Selon le Président de l'ALCR, les cibles privilégiées de ces crimes sont « **les enfants des pauvres et ceux des familles d'immigrés** ». En effet, il explique que « les responsables de ces crimes savent bien que les parents des victimes n'auront pas les moyens de se faire justice ». Dans une interview de 2009, il avançait le chiffre d'un enfant enlevé par semaine dans les familles des immigrés au Gabon alors qu'aucun enfant d'une haute personnalité du pays n'avait jamais été victime.<sup>33</sup>

---

<sup>26</sup> L'effet Papillon, « Les organes du pouvoir », *Canal+*, 08.04.2012.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> ONDO LOUEMBA Jocksy, « Crimes rituels au Gabon : l'éternel holocauste ? », *Info241*, 21.05.2016 ; DJABIOH Marcel, « Gabon : Qu'est-ce que les gabonais appellent-ils "Crime Rituel" ? », *Blog*, 15.04.2013.

<sup>29</sup> L'effet Papillon, « Les organes du pouvoir », *Canal+*, 08.04.2012.

<sup>30</sup> SACRI International, « Les Différents types de crimes rituels », sd.

<sup>31</sup> L'effet Papillon, « Les organes du pouvoir », *Canal+*, 08.04.2012.

<sup>32</sup> BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerta" sur les crimes rituels » , RFI, 28.12.2016.

<sup>33</sup> *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009.



De même, les **personnes handicapées** (physiques ou mentales), incapables de se prémunir du danger sont également exposées : les femmes déficientes mentales sont les cibles privilégiées des viols rituels.<sup>34</sup>

Les femmes en général et celles des communautés étrangères en particulier sont les plus menacées selon l'ALCR.<sup>35</sup>

D'autres sources indiquent que les hautes personnalités avides de pouvoir peuvent également s'en prendre à leurs proches, si le « parrain » (celui qui exige le sacrifice pour faire obtenir les faveurs divines) le demande.<sup>36</sup>

Certaines sources avancent le chiffre de 70% d'enfants parmi les victimes de ces crimes.<sup>37</sup> Mais en 2011, « l'ALCR a comptabilisé 62 cas répartis comme suit : 28 enfants, 20 femmes et 14 hommes ». <sup>38</sup>

### 2.3. Les principaux crimes rituels qui ont marqué la société gabonaise

En 1985, l'affaire Pandzou révèle l'implication des plus hautes autorités dans les crimes rituels découverts par la gendarmerie. La condamnation à mort n'a pas été exécutée, le coupable a été libéré et les protagonistes de l'affaire judiciaire ont été dispersés au gré des mutations administratives.<sup>39</sup>

Quelques temps après, l'affaire Koumb-Magang, ce dignitaire de Lambaréné qui assurait à son beau-frère ministre de l'Intérieur l'approvisionnement en victimes sacrificielles, vient rappeler que le sujet est délicat et politiquement sensible : ceux qui ont désigné ouvertement les commanditaires ont disparu.<sup>40</sup>

L'affaire Mba Ntem en 1988-1989 (où des adeptes de la secte bwiti ont procédé à des sacrifices humains d'une extrême violence avant de se livrer à de l'anthropophagie) révèle à quel point « l'imaginaire sacrificiel et anthropophagique » qui hante les sociétés modernes (et pas seulement en Afrique) a poussé certains acteurs de la vie politique à commettre des crimes.<sup>41</sup>

En 1990, dans le contexte des élections législatives, une affaire de crime rituel a été rapportée dans la province de l'Ogooué maritime : la victime a réussi à s'enfuir et à dénoncer ce à quoi il avait échappé, mais les commanditaires (un Général de l'armée devenu député et une ambassadrice) ont bénéficié de la protection du pouvoir. La victime a fini par disparaître définitivement trois ans plus tard.<sup>42</sup>

Depuis les années 2000 et l'accession au pouvoir d'Ali Bongo Ondimba, qui prétend renouveler la classe politique et mettre de l'ordre dans les anciens réseaux de son père,

---

<sup>34</sup> SACRI International, « Les victimes des crimes à caractère rituel », sd. ; DZONTEU Désiré-Clitandre, « Décapitation de Fatimata Tapsoba : Le plan du PDG pour débusquer les meurtriers », *Gabon Review*, 30.09.2015.

<sup>35</sup> MBOG BATASSI Pierre Eric, « Gabon : "Eradiquer les crimes rituels !" Interview exclusive », *Afrik.com*, 09.07.2016.

<sup>36</sup> BOISBOUVIER Christophe, « Jean-Elwis Ebang Ondo, président de l'Association de lutte contre les crimes rituels au Gabon », RFI, 15.07.2011.

<sup>37</sup> HERINCKX Christophe, « Au Gabon, des sacrifices humains », 06.10.2017.

<sup>38</sup> FSSPX News, « Gabon : l'Eglise catholique lutte contre les crimes rituels », DICI n°250, 17.02.2012.

<sup>39</sup> NDOUANIS Jean, « Le Régime des Bongo-Ondimba est le commanditaire des crimes rituels », *Blogspot*, 20.04.2013.

<sup>40</sup> *Ibid.* ; ONDO LOUEMBA Jocksy, « Crimes rituels au Gabon : l'éternel holocauste ? », *Info241*, 21.05.2016.

<sup>41</sup> MARY André, « Le Bwiti à l'heure du village global » (pp.83-103) in *Le Gabon malgré lui*, ROSSATANGA-RIGNAULT Guy (Ed.), *Karthala*, 2005 (224 pages).

<sup>42</sup> NDOUANIS Jean, « Le Régime des Bongo-ondimba est le commanditaire des crimes rituels », *Blogspot*, 20.04.2013.



les caciques sont prêts à tout pour sauver leur fauteuil et les crimes rituels se sont multipliés : **ils ont triplé, selon l'UNICEF.**<sup>43</sup>

Ainsi, en 2010 et 2011, l'ALCR a recensé un crime rituel par semaine.<sup>44</sup> Entre 2011 et 2014, des centaines de crimes ont été signalés par la presse.<sup>45</sup> Et la progression de ces actes inquiète l'ensemble de la classe politique et de la société civile gabonaise.<sup>46</sup> C'est dans ce contexte que Canal+ a diffusé le 8 avril 2012 un reportage intitulé "Les organes du pouvoir" qui a choqué les téléspectateurs, jusqu'au Président Ali Bongo qui a alors pris publiquement position.<sup>47</sup>

En 2013, l'ALCR a comptabilisé 40 corps mutilés et 38 en 2014.<sup>48</sup>

En février 2014 dans l'Ogooué-Ivindo, la police enquêtait sur la disparition d'une douzaine de ressortissantes camerounaises possiblement en lien avec les crimes rituels. En juin 2013 un sac contenant plus d'une cinquantaine d'organes humains est découvert dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Libreville et à Lambaréné (centre du Gabon). La police gabonaise démantèle un **réseau de trafiquants d'organes humains.**<sup>49</sup>

En décembre 2014 à Mimongo (sud du Gabon), un homme a avoué 21 crimes rituels.<sup>50</sup>

**En 2015, l'ALCR a dénombré 45 cas de crimes rituels<sup>51</sup> et une centaine en 2016.** Le président de l'association précise que certains crimes sont maquillés ou les corps noyés pour empêcher les enquêtes.<sup>52</sup>

Récemment, en mars 2018, des disparitions inquiétantes ont été évoquées par la presse gabonaise<sup>53</sup> et camerounaise<sup>54</sup> comme étant liées à des crimes rituels. Trois Gabonais ont été interpellés et incarcérés au Cameroun.<sup>55</sup>

Le Président de l'ALCR donne des chiffres contradictoires lors des diverses interviews.<sup>56</sup> Il apparaît dès lors difficile d'avoir une idée objective du nombre de victimes de ce genre de crimes.

---

<sup>43</sup> DOUGUELI Georges, « Gabon : crimes rituels, le prix du sang », *Jeune Afrique*, 28.05.2013 ; HERINCKX Christophe, « Au Gabon, des sacrifices humains », 06.10.2017 ; UNICEF, « Arrêter les Crimes Rituels au Gabon et Démission du Président Bongo », *Avaaz*, 07.05.2014.

<sup>44</sup> L'effet Papillon, « Les organes du pouvoir », *Canal+*, 08.04.2012 ; BOISBOUVIER Christophe, « Jean-Elvis Ebang Ondo, président de l'Association de lutte contre les crimes rituels au Gabon », RFI, 15.07.2011.

<sup>45</sup> MALOUANA Biggie, « 157 cas de « crimes rituels » recensés depuis 2011 », *Gabon Review*, 22.07.2014.

<sup>46</sup> RFI, « Progression inquiétante des crimes rituels au Gabon », 13.04.2013.

<sup>47</sup> L'effet Papillon, « Les organes du pouvoir », *Canal+*, 08.04.2012 ; GOMA Yves-Laurent, « Ali Bongo contre les crimes rituels », RFI, 27.04.2012.

<sup>48</sup> CISSE Ibrahima, « L'Eglise du Gabon mobilisée contre les crimes rituels », *Cath.ch*, 14.12.2016.

<sup>49</sup> SACRI International, « Les Pays fortement touchés », sd. ; Gabon Review, « Chasseurs d'organes humains à Lambaréné », *GL9News.com*, 02.07.2013.

<sup>50</sup> SACRI International, « Les Pays fortement touchés », sd.

<sup>51</sup> CISSE Ibrahima, « L'Eglise du Gabon mobilisée contre les crimes rituels », *Cath.ch*, 14.12.2016.

<sup>52</sup> NTOUTOUME Georges-Maixent, « Crimes rituels au Gabon / Depuis janvier 2016, déjà 16 cas enregistrés », *Gabon News*, 04.03.2016 ; Radio Vatican, « Crimes rituels : l'Eglise intensifie la lutte », *FSSPX*, 16.10.2017 ; BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerta" sur les crimes rituels » », RFI, 28.12.2016.

<sup>53</sup> MAKOUMBA DISSUMBA David, « Crimes rituels : Des Gabonais interpellés à Kye-Ossi », *Gabon Review*, 05.03.2018.

<sup>54</sup> Actu Cameroun, « Cameroun : Trois fillettes enlevées et tuées à Kyé-Ossi », 06.03.2018.

<sup>55</sup> BOUSSOUGHOU Camille, « Trois gabonais au gnouf au Cameroun suite à une affaire de crimes rituels », *Gabon Actu*, 05.03.2018.

<sup>56</sup> BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerta" sur les crimes rituels » », RFI, 28.12.2016 ; BOISBOUVIER Christophe, « Jean-Elvis Ebang Ondo, président de l'Association de lutte contre les crimes rituels au Gabon », RFI, 15.07.2011 ; FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

### 3. Attitude des autorités

#### 3.1. Des déclarations de principes

Au Gabon, depuis 2011, la journée des saints Innocents du 28 décembre est consacrée à la commémoration des victimes des crimes rituels.<sup>57</sup>

Depuis 2012, le Président Bongo a plusieurs fois pris position pour condamner les crimes rituels et ordonner la plus grande fermeté dans le traitement judiciaire de ce genre d'affaires, mais ces instructions sont demeurées sans effet concret. Il s'agit principalement de discours destinés à calmer l'opinion publique qui n'hésite pas à accuser les politiciens de complicité dans ces affaires de crimes rituels perpétrés pour conserver ou conquérir le pouvoir.<sup>58</sup>

En avril 2013, l'ALCR a reçu le soutien de Sylvia Bongo, épouse du Président Ali Bongo,<sup>59</sup> qui a même participé à une manifestation contre les crimes rituels à Libreville, un mois après que la première manifestation ait été interdite par les autorités. Les manifestants ont remis un mémorandum au Président Ali Bongo Ondimba qui a alors prononcé un discours face à la foule, promettant « que la peur allait changer de camp ». <sup>60</sup> Néanmoins, six personnalités de la société civile, dont Georges Mpaga, Auguste Eyené, Kissambo Junior et Blanche Abeghé qui voulaient organiser une marche alternative sur le même sujet, ont été interpellées par la police avant d'être relâchées.<sup>61</sup>

**Plusieurs personnalités du monde politique se sont exprimées**, comme Jonas Moulenda qui a écrit au Président,<sup>62</sup> ou les femmes du PDG (parti au pouvoir).<sup>63</sup> En avril 2016, les élites politiques du département de Tsamba-Magotsi se sont réunis pour demander que la lumière soit faite sur les crimes perpétrés dans la province de Ngounié, affirmant qu'il voulait attaquer quiconque porterait des accusations infondées sur des responsables du département, tentant de préserver leur image dans un climat où les rumeurs et accusations vont vite.<sup>64</sup>

Alors que la société civile dénonce les crimes rituels, la communication officielle parle des « crimes de sang » pour ne pas ternir l'image du Gabon à l'international. Outre la

---

<sup>57</sup> BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerta" sur les crimes rituels », RFI, 28.12.2016 ; Radio Vatican, « Crimes rituels : l'Eglise intensifie la lutte », FSSPX, 16.10.2017.

<sup>58</sup> PEMB, « Gabon : le président de la république fustige les crimes rituels », *Ogooue Infos*, 13.04.2013 ; *Ogooue Infos*, « Gabon : Ali Bongo Ondimba lève la voix contre les crimes rituels », 12.04.2012 ; *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009 ; MOUBAMBA Ben, « Gabon - Crime rituel sur une gamine de 4 ans. L'auteur va parler ! Le départ d'Ali Bongo doit devenir une possibilité pour tous », *Blog Médiapart*, 24.12.2013 ; BISSIELOU Jamal, « Moubamba révèle qu'Ali Bongo inciterait ses ministres à commettre des crimes rituels pour rester en poste », *Gabon Scoop*, 08.09.2017 ; DIBANGOU Yangari Serge, « Gabon - Un septennat de crimes rituels », *AAMVD (Agir Aujourd'hui pour Mieux Vivre Demain)*, 29.09.2015 ; JEAN Matthieu « "Les organes du pouvoir" : Canal + dénonce les crimes rituels au Gabon », *Africa n°1*, 11.04.2012 ; DJABIOH Marcel, « Gabon : Quand Ali Bongo ridiculise son épouse devant les crimes rituels », *Blog*, 15.06.2013.

<sup>59</sup> MBOG BATASSI Pierre Eric, « La lutte contre les crimes rituels reçoit le soutien de la Première dame du Gabon », *Ogooue Infos*, 24.04.2013 ; *Ogooue Infos*, « Gabon : le gouvernement interdit une marche contre les crimes rituels », 15.04.2013.

<sup>60</sup> RFI, « Au Gabon, les crimes rituels désormais punis de prison à perpétuité », 14.08.2015 ; *Ogooue Infos*, « Au Gabon, on a marché contre les crimes rituels à Libreville », 13.05.2013.

<sup>61</sup> *Ogooue Infos*, « Au Gabon, on a marché contre les crimes rituels à Libreville », 13.05.2013.

<sup>62</sup> *Ogooue Infos*, « Gabon : Jonas Moulenda écrit à Ali Bongo Ondimba », 05.06.2013.

<sup>63</sup> PEMB, « Crimes rituels au Gabon : les femmes du PDG rompent le silence », *Ogooue Infos*, 13.03.2013.

<sup>64</sup> MOUNOMBOU Stevie, « Recrudescence des crimes rituels : les élites de Tsamba-Magotsi vent debout », *Gabon Review*, 22.04.2016 ; MARY André et MEBIAME-ZOMO Maixant, « Épidémie de "crimes rituels" au Gabon. Des affaires de sorcellerie au scandale de l'impunité », in FANCELLO Sandra (dir), *Penser la sorcellerie en Afrique*, Hermann, mars 2015.

polémique sur la terminologie entre le gouvernement et la société civile, peu d'éléments factuels ou techniques ressortent de ces déclarations.<sup>65</sup>

### 3.2. Dispositions législatives

Le 11 août 2015, le gouvernement gabonais a adopté trois projets d'ordonnance en conseil des ministres concernant l'organisation et le fonctionnement de la justice, le Code pénal et le Code de procédure pénale. Le nouveau Code pénal devait permettre de lutter contre les crimes rituels en les rendant imprescriptibles et passibles d'une peine de prison à perpétuité.<sup>66</sup>

Le 13 novembre 2015, la Cour constitutionnelle a été saisie par le barreau pour constater la violation de la Constitution de ces ordonnances et en décembre 2015, la Cour constitutionnelle a annulé les ordonnances qui n'avaient pas été soumises au contrôle de la Cour avant leur entrée en vigueur conformément à la Constitution. Les ordonnances induisaient des dispositions relatives aux crimes rituels et des changements majeurs dans l'organisation de la justice.<sup>67</sup>

### 3.3. Etat des lieux sur le terrain

Sujet très sensible dans le pays, les crimes rituels ont longtemps traumatisé les Gabonais. Des cadavres sans la langue, les organes génitaux, le cœur ou les yeux sont découverts abandonnés à la veille d'élections. Les militants associatifs affirment que ceux qui sont arrêtés ne sont pas les véritables coupables : les commanditaires, qui ne sont jamais démasqués. Face à une opinion publique réactive, le pouvoir réclame à la Justice des coupables, mais aucune mesure technique véritable n'a été mise en avant et les moyens de lutte et d'expertise criminelle demeurent plus que limités au Gabon. **La plupart des victimes d'actes criminels ne font pas l'objet d'autopsie** (acte qui était jusqu'à récemment facturé à la famille de la victime) et il y a **que trois médecins légistes habilités dans le pays**<sup>68</sup> : la plupart des examens, notamment toxicologiques se faisant à l'étranger. Il n'existe pas de centre médico-légal au Gabon, ni d'office central pour les homicides - qui ne sont donc pas statistiquement enregistrés.<sup>69</sup>

En 2015, la création d'une unité de police scientifique a été annoncée par le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la Décentralisation, M. Mapagou Guy Bertrand.<sup>70</sup>

En 2016, l'Etat a mis en place une assistance judiciaire pour que les frais d'autopsie n'incombent plus aux familles.<sup>71</sup>

---

<sup>65</sup> RFI, « Au Gabon, les crimes rituels désormais punis de prison à perpétuité », 14.08.2015 ; DJABIOH Marcel, « Gabon : Qu'est-ce que les gabonais appellent-ils "Crime Rituel" ? », *Blog*, 15.04.2013 ; DJABIOH Marcel, « Gabon : Comment prélèvent-ils les organes humains, le cas de la langue », *Blog*, 15.04.2013.

<sup>66</sup> Agence ECOFIN, « Gabon : le nouveau code pénal promet la prison à perpétuité pour les auteurs de crimes rituels », 15.08.2015.

<sup>67</sup> Conférence des juridictions constitutionnelles africaines, « Gabon : L'ordonnance du 11 août 2015 annulée par la Cour Constitutionnelle », 11.12.2015 ; LECKAT Harold, « Les échecs de la chancellerie depuis la prise des ordonnances du 11 août 2015 », *Gabon Media Time*, 05.07.2015 ; REKANGA Jean Paul, « Ordonnance du 11 août : la Cour constitutionnelle désavoue le gouvernement gabonais », *Info241*, 05.12.2015.

<sup>68</sup> FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

<sup>69</sup> Gabon Press, « Gabon : Mort suspecte de trois personnes à Moabi : un corps inhumé sans avoir été autopsié », *Echos du Nord*, 12.08.2013 ; Réseau de Défense des droits humains du Gabon, « Rapport général des droits de l'homme au Gabon de 2009-2012 », Examen périodique du Gabon 2012 ; MBANG NGUEMA Josiane, « Coopération santé militaire, Gabon-France : L'EASSML au fait des techniques de la médecine légale », *L'Union*, 26.03.2015 ; MOULENDA Jonas, Nanita, « Gabon : Mort suspecte de trois personnes à Moabi : un corps inhumé sans avoir été autopsié », *Koaci*, 11.08.2013 ; DEDET Christian, « La mémoire du fleuve : L'Afrique aventureuse de Jean Michonet » *Libretto*, 16.10.2014, (464 pages).

<sup>70</sup> Faire-Savoir, émission d'information gouvernementale, « Gabon : Police scientifique », *YouTube*, DWORACZEK-BENDOME Anne-Marie, 30.07.2015.

L'«Opération Mamba» lancée en 2017 a donné lieu à quelques arrestations, mais n'a pas permis d'apaiser le climat de peur ni de véritablement défermer des personnalités soupçonnées d'être des commanditaires de crimes rituels.<sup>72</sup>

Hormis les exécutants qui sont régulièrement arrêtés, seuls deux commanditaires ont été jugés et condamnés par la justice gabonaise pour crimes rituels : un député et un sénateur.<sup>73</sup>

L'ensemble des acteurs de la lutte dénoncent l'inertie du système judiciaire et une **impunité générale**.<sup>74</sup> Les forces de l'ordre sont ainsi accusées de corruption voire de complicité avec le système judiciaire et les responsables politiques par la société civile et l'opposition politique.<sup>75</sup> Les procès n'aboutissent pas et les rares détentions préventives sont suivies de libération après un non-lieu. Le fait qu'il puisse y avoir plusieurs intermédiaires entre le commanditaire et l'exécutant complique la tâche de la police.<sup>76</sup>

Mgr Ondo Eyene, archevêque d'Oyem (Nord) et président de la Commission Justice et Paix de la Conférence épiscopale du Gabon, confirme que **l'action judiciaire est entravée par les menaces et pressions exercées contre les familles, la corruption des agents étatiques et le coût des procédures**.<sup>77</sup>

Néanmoins, l'ancien Procureur de la République du Gabon, présidente de la Cour judiciaire de Libreville, Sidonie-Flore Ouwe, explique que **les crimes de sang sont investigués et les coupables sont souvent arrêtés et jugés, mais la présomption d'innocence prévaut** comme dans tous les Etats de droit et qu'il est impossible de se baser juridiquement sur des rumeurs pour inculper une personnalité désignée par un coupable de meurtre. En 2016, elle dénombreait **seulement 3 cas de crimes avec prélèvement d'organes dont les coupables ont été condamnés à la prison à perpétuité sur les 50 crimes jugés par le Tribunal de Libreville**. Elle ajoute que si l'on admet l'hypothèse qu'un homme politique a pu demander à un exécutant de commettre un crime dans l'espoir de conserver son pouvoir, le véritable instigateur est le prêtre ou le marabout qui a formulé cette demande pour réaliser ce vœu. Dans ce cas, le politicien ainsi manipulé, bien que responsable de ses actes, n'en est pas moins un intermédiaire dans cette chaîne dont le véritable commanditaire est bien **le prêtre ou le marabout**.<sup>78</sup>

---

<sup>71</sup> FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

<sup>72</sup> NDONG Michel, « Opération Mamba : Quid des auteurs et commanditaires des crimes rituels ? », *Gabon Review*, 06.03.2017.

<sup>73</sup> VIGNON Boniface, « Les crimes rituels au Gabon », RFI, 28.06.2013.

<sup>74</sup> STARCK Aria, « Crimes rituels : le cas du Gabon débattu en Australie », *Echos du Nord*, 29.09.2015.

<sup>75</sup> BIYOGO Grégoire, « Réflexion sur les "crimes rituels" : au-delà des analyses superficielles », *Blog de Bruno Ben Moubamba*, 09.04.2013.

<sup>76</sup> ESTEBAN Élise, « Gabon – Cameroun : à quand une chasse aux véritables sorciers ? », *Jeune Afrique*, 10.06.2014 ; FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

<sup>77</sup> Radio Vatican, « Crimes rituels : l'Eglise intensifie la lutte », FSSPX, 16.10.2017.

<sup>78</sup> FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

## 4. La société civile engagée contre les crimes rituels

### 4.1. Les associations

#### 4.1.1. L'Association de Lutte contre les Crimes Rituels (ALCR)

L'Association de Lutte contre les Crimes Rituels (ALCR) a été fondée le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et a « mis en place la commission des Droits de l'Homme et celle des Droits de l'Enfant au Gabon ». L'ALCR revendique avoir « mené des enquêtes approfondies en ce qui concerne les crimes rituels » et affirme apporter « aux familles des victimes (un) soutien indéfectible ». La page Facebook "ALCR Officiel" informe « les personnes qui s'intéressent à ce que l'Association a accompli jusqu'à présent, à toutes ses victoires et à ce qu'elle compte faire dans le but d'éradiquer le phénomène. »<sup>79</sup>

L'Association affiche être joignable par téléphone (+241 07 36 08 57) et par mail ([mbeng-felix@yahoo.fr](mailto:mbeng-felix@yahoo.fr)) mais le lien vers le site <http://continuonslalutte.org/> est inactif. A la date du 2 mars 2018, 1 897 personnes suivaient cette page Facebook.<sup>80</sup>

L'association organise régulièrement des campagnes de sensibilisation et apporte de l'aide socio-médicale aux familles victimes, ainsi qu'une assistance judiciaire.<sup>81</sup> L'ALCR est reconnue par le gouvernement gabonais et a reçu de l'aide de l'Ambassade américaine au Gabon. Jean Elvis Ebang Ondo est le président-fondateur de l'ALCR. Son fils a été assassiné en 2005, et il dénonce un crime rituel.<sup>82</sup>

Selon le rapport général des Droits humains au Gabon de 2012, entre janvier et octobre **2012, l'ALCR a recensé 25 crimes rituels**, sans compter les disparitions dont les enquêtes judiciaires n'aboutissent pas. L'association dénonce ainsi le « cas, du Sénateur (PDG) de Kango Gabriel Eyeghe Ekomi, commanditaire présumé dans l'assassinat d'une fille de 12 ans la jeune Milenba Mouenguela » qui n'a pas été inquiété et dont le dossier est en instance.<sup>83</sup>

L'ALCR est régulièrement présente dans les médias (gabonais et internationaux comme RFI par exemple) pour dénoncer l'inertie de la justice gabonaise et l'absence de volonté politique pour véritablement lutter contre ce phénomène. A mots plus ou moins couverts, le président de l'association désigne toujours les personnalités politiques comme étant impliquées dans ces affaires.<sup>84</sup>

Mais les moyens logistiques de l'ALCR sont insuffisants pour couvrir les 9 provinces du Gabon et présenter un bilan statistique exhaustif. L'ALCR est présente dans seulement trois provinces du pays.<sup>85</sup>

L'Association réclame plus de moyens pour elle-même et pour la police judiciaire, la libéralisation et l'indépendance de la justice gabonaise, l'adoption de la proposition de loi

---

<sup>79</sup> ALCR, Compte Facebook, 02.03.2018.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009.

<sup>82</sup> FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

<sup>83</sup> Réseau de Défense des droits humains du Gabon, « Rapport général des droits de l'homme au Gabon de 2009-2012 », Examen périodique du Gabon 2012.

<sup>84</sup> FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016.

<sup>85</sup> *Ibid.* Réseau de Défense des droits humains du Gabon, « Rapport général des droits de l'homme au Gabon de 2009-2012 », Examen périodique du Gabon 2012 ; BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerté" sur les crimes rituels », RFI, 28.12.2016.

faite par l'ALCR en 2015 (avec mention de crimes rituels et pas de crimes de sang)<sup>86</sup>, l'accès aux médias pour les familles de victimes.<sup>87</sup>

#### 4.1.2. SACRI international

L'association française SACRI International est présidée par Nick Mbadinga et représentée au Gabon par Céline Elodie Iniva. Le siège de l'association se situe en face de la Mairie de Nombakele à Libreville.<sup>88</sup>

L'association « œuvre à la promotion et la défense de la Dignité Humaine en luttant notamment contre les crimes rituels des enfants et des albinos en Afrique (...) SACRI International mène des actions à court et moyen terme par le soutien des victimes ou de leurs familles et les campagnes de sensibilisation contre les crimes rituels. A plus long terme, SACRI International s'attaque aux causes qui permettent l'apparition et la persistance des crimes rituels que sont la pauvreté et ses corollaires (déscolarisation, chômage, alcoolisme, toxicomanie, etc.) avec un accent tout particulier sur l'éducation qui constitue la pierre angulaire pour changer les mentalités qui font des sociétés africaines des lieux où le fétiche est plus important que le diplôme ».<sup>89</sup>

## 4.2. Les autorités religieuses

### 4.2.1. Les églises

La Conférence épiscopale du Gabon a pris position contre les crimes rituels.<sup>90</sup> L'Eglise gabonaise s'est engagée dans cette lutte depuis 2012, notamment aux côtés de l'ALCR.<sup>91</sup>

L'Eglise catholique à travers sa Commission Justice et Paix dénonce les crimes rituels comme des pratiques animistes qui doivent être bannies.<sup>92</sup> Depuis 2005, Jacqueline Obone-Mba, présidente de l'Association des femmes catholiques du Gabon, suit le dossier des crimes rituels et participe aux actions de sensibilisation.<sup>93</sup>

La forte mobilisation des églises est soulignée par le président de l'ALCR qui mentionne les veillées de prière régulièrement organisées et les marches pacifiques pour protester contre ces crimes.<sup>94</sup>

### 4.2.2. Les autorités musulmanes

Les représentants de la communauté musulmane ont condamné les crimes rituels au nom de l'éthique. Ils sensibilisent également leurs fidèles lors des sermons hebdomadaires dans les mosquées.<sup>95</sup>

---

<sup>86</sup> RFI, « Au Gabon, les crimes rituels désormais punis de prison à perpétuité », 14.08.2015.

<sup>87</sup> BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerta" sur les crimes rituels », RFI, 28.12.2016.

<sup>88</sup> MAKINALOK Philippe, « Sacri International lance le projet "Tous vigilants contre les crimes rituels" au Gabon », *Info241*, 08.09.2017.

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> NOUNAMO Jean-Claude, « Lutte contre crimes rituels/ Archidiocèse/ Marche pacifique confessions religieuses & société civile », 12.05.2013 ; Ogooue Infos, « Les crimes rituels au Gabon », *Ordre des Frères Mineurs capucins au Gabon (OFMC)*.

<sup>91</sup> HERINCKX Christophe, « Au Gabon, des sacrifices humains », *CathoBel*, 06.10.2017.

<sup>92</sup> Radio Vatican, « Crimes rituels : l'Eglise intensifie la lutte », *FSSPX*, 16.10.2017.

<sup>93</sup> GOMA Yves-Laurent, « Gabon : Jacqueline Obone-Mba dénonce les crimes rituels », RFI, 18.07.2014.

<sup>94</sup> *Ogooue Infos*, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009.

<sup>95</sup> MBOG BATASSI Pierre Eric, « La lutte contre les crimes rituels reçoit le soutien de la Première dame du Gabon », *Ogooue Infos*, 24.04.2013.



Pour autant, l'opposition politique qui a longtemps brandi la nationalité douteuse du président Bongo pour le discréditer, s'en prend également à la communauté musulmane comme bouc émissaire, cheval de Troie d'une « légion étrangère »<sup>96</sup> à la solde du président.<sup>97</sup> Ainsi un militant favorable à Jean Ping tente d'instrumentaliser les clivages religieux pour désigner les musulmans comme responsables des crimes rituels en publiant sur sa page Facebook : « On ne peut pas ignorer qu'au Gabon, depuis quelques années, nous sommes envahi par l'islam, je n'ai rien contre l'islam mais je m'interroge est ce qu'il existe un parallèle entre l'avènement de l'islam au Gabon et la recrudescence des crimes rituels? La Kabbale et l'islam sont cousins germains c'est ce qu'affirment nombre d'intellectuels, chercheurs pour ne pas le citer Salman Rushdie, célèbre écrivain anglo-indien qui affirme que le Coran contient des versets sataniques ». <sup>98</sup> La presse d'opposition se fait également l'écho de ces rumeurs désignant les « marabouts » du Président Bongo comme responsables d'accident ou autres tragédies. <sup>99</sup>

### 4.3. Soutiens extérieurs

A l'initiative de l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et le HCR, un colloque s'est tenu à Libreville du 19 au 20 juillet 2005 sur les causes et moyens de prévention des crimes rituels et des conflits en Afrique centrale.<sup>100</sup>

La diaspora gabonaise se mobilise régulièrement et manifeste contre la perpétration de ces crimes rituels.<sup>101</sup>

La Convention Diaspora Gabonaise (CDG), réputée proche de l'opposition en exil, a ainsi publié en avril 2013 une liste de commanditaires où figure la plupart des responsables politiques qui ont été proches ou sont toujours proches du pouvoir.<sup>102</sup>

Cette forme de désignation collective à la vindicte populaire sans autre forme de procès participe à l'amplification de la rumeur et au climat de psychose qui entoure ce phénomène dont il est difficile d'apprécier le caractère véritablement massif. Cette liste illustre également l'instrumentalisation politique de ce phénomène par l'opposition gabonaise.

---

<sup>96</sup> Terme employé par l'opposition politique pour désigner les membres du cabinet du président d'origine étrangère, notamment Maixant Accrombessi, de nationalité béninoise.

<sup>97</sup> Gabon Scoop, « La légion étrangère d'Ali Bongo très effacée depuis le début de la campagne présidentielle », 20.08.2016 ; BASSINE Mar, « Gabon : Ali Bongo réforme la "légion étrangère" et renouvelle son cabinet », Le 360 Afrique, 06.10.2016.

<sup>98</sup> Jean Ping Président du Gabon 2016 pourquoi pas?, Compte Facebook, 17.11.2015.

<sup>99</sup> OBIANG Roland, « Les marabouts d'Ali Bongo seraient à l'origine du grave accident de Kango », *Gabon Scoop*, 16.09.2017.

<sup>100</sup> JEAN Matthieu « "Les organes du pouvoir" : Canal + dénonce les crimes rituels au Gabon », *Africa n°1*, 11.04.2012 ; DJABIOH Marcel, « Gabon : Quand Ali Bongo ridiculise son épouse devant les crimes rituels », *Blog*, 15.06.2013.

<sup>100</sup> Agence ECOFIN, « Gabon : le nouveau code pénal promet la prison à perpétuité pour les auteurs de crimes rituels », 15.08.2015 ; Jésus-Christ TV, « Des fillettes sorcières du GABON tuent et mangent un bébé de 13 mois », 23.06.2017.

<sup>101</sup> PEMB, « Les Gabonais de la diaspora manifestent contre les crimes rituels », *Ogooue Infos*, 17.04.2013.

<sup>102</sup> Convention Diaspora Gabonaise, « Gabon : liste des commanditaires des crimes rituels et assassinats pour des pratiques sataniques », *Blog Pour un Gabon meilleur*, 25.04.2013.



## Bibliographie

(Sites web consultés en mars 2018)

### Ouvrages

DEDET Christian, « La mémoire du fleuve : L'Afrique aventureuse de Jean Michonet », *Libretto*, 16.10.2014, 464 pages

Larousse, « Rite », *dictionnaire en ligne*, sd.  
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rite/69575>

Larousse, « Crime », *dictionnaire en ligne*, sd.  
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/crime/20499>

MARY André et MEBIAME-ZOMO Maixant, « Épidémie de "crimes rituels" au Gabon. Des affaires de sorcellerie au scandale de l'impunité », in FANCELLO Sandra (dir), *Penser la sorcellerie en Afrique*, Hermann, mars 2015, 296 pages.

MARY André, « Le Bwiti à l'heure du village global » (pp.83-103) in *Le Gabon malgré lui*, ROSSATANGA-RIGNAULT Guy (Ed.), *Karthala*, 2005, 224 pages.

### Institution internationale

UNICEF, « Arrêter les Crimes Rituels au Gabon et Démission du Président Bongo », *Avaaz*, 07.05.2014  
[https://secure.avaaz.org/fr/petition/UNICEF\\_Arreter\\_les\\_Crimes\\_Rituels\\_au\\_Gabon\\_et\\_Demission\\_du\\_President\\_Bongo/](https://secure.avaaz.org/fr/petition/UNICEF_Arreter_les_Crimes_Rituels_au_Gabon_et_Demission_du_President_Bongo/)

### Institution nationale

République gabonaise, « Loi N021/63 - Code pénal », *UNDOC Legal Library*, 31.05.1963 (mise à jour novembre 1994)  
<https://track.unodc.org/LegalLibrary/LegalResources/Gabon/Laws/Gabon%20Code%20Penal%201963.pdf>

### ONG

ALCR, Compte Facebook, 02.03.2018. <https://www.facebook.com/ALCR.Officiel>

Conférence des juridictions constitutionnelles africaines, « Gabon : L'ordonnance du 11 août 2015 annulée par la Cour Constitutionnelle », 11.12.2015. <http://www.cjca-conf.org/fr/gabon-lordonnance-du-11-aout-2015-annulee-par-la-cour-constitutionnelle/>

Réseau de Défense des droits humains du Gabon, « Rapport général des droits de l'homme au Gabon de 2009-2012 », Examen périodique du Gabon 2012.  
<https://fr.scribd.com/document/146118740/Rapport-General-Des-DH-Au-Gabon-2009-2012>

SACRI International, « Les Pays fortement touchés », sd. <https://www.sacri.org/les-crimes-rituels/cartographie/>

SACRI International, « Les Différents types de crimes rituels », sd.  
<https://www.sacri.org/les-crimes-rituels/les-cat%C3%A9gories/>

SACRI International, « Les victimes des crimes à caractère rituel », sd.  
<https://www.sacri.org/les-crimes-rituels/les-victimes/>

## Articles scientifiques

BERNAULT Florence et TONDA Joseph, « Le Gabon : une dystopie tropicale », *Politique africaine*, vol. 115, no. 3, 2009, pp. 7-26. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2009-3-page-7.html>

## Médias

Actu Cameroun, « Cameroun : Trois fillettes enlevées et tuées à Kyé-Ossi », 06.03.2018.  
<https://actucameroun.com/2018/03/06/cameroun-trois-fillettes-enlevees-tuees-a-kye-ossi/>

Agence ECOFIN, « Gabon : le nouveau code pénal promet la prison à perpétuité pour les auteurs de crimes rituels », 15.08.2015.  
<https://www.agenceecofin.com/legislation/1508-31387-gabon-le-nouveau-code-penal-promet-la-prison-a-perpetuite-pour-les-auteurs-de-crimes-rituels>

BACHE David, « Jean-Elvis Ebang Ondo : au Gabon, "nous avons brisé l'omerta" sur les crimes rituels », RFI, 28.12.2016. <http://www.rfi.fr/emission/20161228-gabon-ebang-ondo-lutte-contre-crimes-rituels-politique-population-societe-droits>

BASSINE Mar, « Gabon : Ali Bongo réforme la "légion étrangère" et renouvelle son cabinet », Le 360 Afrique, 06.10.2016  
. <http://afrique.le360.ma/gabon/politique/2016/10/06/6222-gabon-ali-bongo-reforme-la-legion-etrangere-et-renouvelle-son-cabinet-6222>

BISSIELOU Jamal, « Moubamba révèle qu'Ali Bongo inciterait ses ministres à commettre des crimes rituels pour rester en poste », *Gabon Scoop*, 08.09.2017.  
<http://gabonscoop.com/moubamba-revele-quali-bongo-inciterait-ses-ministres-a-commettre-des-crimes-rituels-pour-rester-en-poste/>

BOISBOUVIER Christophe, « Jean-Elwis Ebang Ondo, président de l'Association de lutte contre les crimes rituels au Gabon », RFI, 15.07.2011.  
<http://www.rfi.fr/emission/20110715-jean-elwis-ebang-ondo-president-association-lutte-contre-crimes-rituels-gabon>

BOUSSOUGHOU Camille, « Trois gabonais au gnouf au Cameroun suite à une affaire de crimes rituels », *Gabon Actu*, 05.03.2018. <http://www.gabonactu.com/trois-gabonais-gnouf-cameroun-suite-a-affaire-de-crimes-rituels/>

DOUGUELI Georges, « Gabon : crimes rituels, le prix du sang », *Jeune Afrique*, 28.05.2013. <http://www.jeuneafrique.com/137350/societe/gabon-crimes-rituels-le-prix-du-sang/>

DZONTEU Désiré-Clitandre, « Décapitation de Fatimata Tapsoba : Le plan du PDG pour débusquer les meurtriers », *Gabon Review*, 30.09.2015.  
<http://gabonreview.com/blog/decapitation-de-fatimata-tapsoba-le-plan-du-pdg-pour-debusquer-les-meurtriers/>

ESTEBAN Élise, « Gabon – Cameroun : à quand une chasse aux véritables sorciers ? », *Jeune Afrique*, 10.06.2014. <http://www.jeuneafrique.com/52735/politique/gabon-cameroun-quand-une-chasse-aux-v-ritables-sorciers/>

FOKA Alain, « Quelles réponses aux crimes rituels au Gabon ? », RFI, 10.07.2016. <http://www.rfi.fr/emission/20160710-queelles-reponses-crimes-rituels-gabon>

Gabon Press, « Gabon : Mort suspecte de trois personnes à Moabi : un corps inhumé sans avoir été autopsié », *Echos du Nord*, 12.08.2013, <https://gabonpress.wordpress.com/2013/08/11/gabon-mort-suspecte-de-trois-personnes-a-moabi-un-corps-inhume-sans-avoir-ete-autopsie/>

Gabon Review, « Chasseurs d'organes humains à Lambaréné », *GL9News.com*, 02.07.2013. [https://www.gl9news.com/Gabon-Chasseurs-d-organes-humains-a-Lambarene\\_a21553.html](https://www.gl9news.com/Gabon-Chasseurs-d-organes-humains-a-Lambarene_a21553.html)

Gabon Scoop, « La légion étrangère d'Ali Bongo très effacée depuis le début de la campagne présidentielle », 20.08.2016. <http://gabonscoop.com/la-legion-etrangere-dali-bongo-tres-effacee-depuis-le-debut-de-la-campagne-presidentielle/>

GOMA Yves-Laurent, « Gabon : Jacqueline Obone-Mba dénonce les crimes rituels », RFI, 18.07.2014. <http://www.rfi.fr/afrique/20140718-gabon-jacqueline-obone-mba-presidente-crimes-rituels>

GOMA Yves-Laurent, « Ali Bongo contre les crimes rituels », RFI, 27.04.2012. <http://www.rfi.fr/emission/20120427-ali-bongo-contre-crimes-rituels>

Info241, « Le Gabon classé parmi les 5 pays les plus dangereux au monde ! », 08.08.2017. <http://info241.com/le-gabon-classe-parmi-les-5-pays-les-plus-dangereux-au-monde,2999>

JEAN Matthieu « "Les organes du pouvoir" : Canal + dénonce les crimes rituels au Gabon », *Africa n°1*, 11.04.2012. <http://www.africa1.com/spip.php?article20692>

LECKAT Harold, « Les échecs de la chancellerie depuis la prise des ordonnances du 11 août 2015 », *Gabon Media Time*, 05.07.2015. <https://www.gabonmediatime.com/les-echecs-de-la-chancellerie-depuis-la-prise-des-ordonnances-du-11-aout-2015/>

LIRASHE André, « Qu'est ce qui se cache derrière les crimes rituels au Gabon ? », *L'Afrique a des idées*, 26.06.2013, <http://www.lafriquedesidees.org/quest-ce-qui-se-cache-derriere-les-crimes-rituels-au-gabon/>

MALOUANA Biggie, « 157 cas de «crimes rituels» recensés depuis 2011 », *Gabon Review*, 22.07.2014. <http://gabonreview.com/blog/157-cas-crimes-rituels-recenses-depuis-2011/>

MAKINALOK Philippe, « Sacri International lance le projet "Tous vigilants contre les crimes rituels" au Gabon », *Info241*, 08.09.2017. <http://info241.com/sacri-international-lance-le-projet-tous-vigilants-contre-les,3088>

MAKOUMBA DISSUMBA David, « Crimes rituels : Des Gabonais interpellés à Kye-Ossi », *Gabon Review*, 05.03.2018. <http://gabonreview.com/blog/crimes-rituels-gabonais-interpelles-a-kye-ossi/>

MBANG NGUEMA Josiane, « Coopération santé militaire, Gabon-France : L'EASSML au fait des techniques de la médecine légale », *L'Union*, 26.03.2015.

<http://www.union.sonapresse.com/gabon-culture-societe/cooperation-sante-militaire-gabon-france-leassml-au-fait-des-techniques-de-la-medecine-legale-12177>

MBOG BATASSI Pierre Eric, « Gabon : "Eradiquer les crimes rituels !" Interview exclusive », *Afrik.com*, 09.07.2016. <http://www.afrik.com/gabon-eradiquer-les-crimes-rituels-interview-exclusive>

MBOG BATASSI Pierre Eric, « La lutte contre les crimes rituels reçoit le soutien de la Première dame du Gabon », *Ogooue Infos*, 24.04.2013. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2755>

MICHEL Nicolas, « Tobie Nathan : "L'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent" » *Jeune Afrique*, 29.05.2014. <http://www.jeuneafrique.com/53058/societe/tobie-nathan-l-existence-des-enfants-sorciers-est-un-ph-nom-ne-moderne-assez-r-cent/>

MOULENDA Jonas, Nanita, « Gabon : Mort suspecte de trois personnes à Moabi: un corps inhumé sans avoir été autopsié », *Koaci*, 11.08.2013 <http://koaci.com/m/gabon-mort-suspecte-trois-personnes-moabi-corps-inhume-sans-avoir-autopsie-84510-i.html>

MOUNOMBOU Stevie, « Recrudescence des crimes rituels : les élites de Tsamba-Magotsi vent debout », *Gabon Review*, 22.04.2016. <http://gabonreview.com/blog/recrudescence-crimes-rituels-elites-de-tsamba-magotsi-vent-debout/>

NDONG Michel, « Opération Mamba : Quid des auteurs et commanditaires des crimes rituels ? », *Gabon Review*, 06.03.2017. <http://gabonreview.com/blog/operation-mamba-quid-auteurs-commanditaires-crimes-rituels/>

NTOUTOUME Georges-Maixent, « Crimes rituels au Gabon / Depuis janvier 2016, déjà 16 cas enregistrés », *Gabon News*, 04.03.2016. <http://fr.allafrica.com/stories/201603041668.html>

OBIANG Roland, « Les marabouts d'Ali Bongo seraient à l'origine du grave accident de Kango », *Gabon Scoop*, 16.09.2017. <http://gabonscoop.com/les-marabouts-dali-bongo-seraient-a-lorigine-du-grave-accident-de-kango/>

Ogooue Infos, « Gabon : Jonas Moulenda écrit à Ali Bongo Ondimba », 05.06.2013. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2834>

Ogooue Infos, « Au Gabon, on a marché contre les crimes rituels à Libreville », 13.05.2013. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2793>

Ogooue Infos, « Gabon : le gouvernement interdit une marche contre les crimes rituels », 15.04.2013. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2740>

Ogooue Infos, « Gabon : Ali bongo Ondimba lève la voix contre les crimes rituels », 12.04.2012. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2113>

Ogooue Infos, « Gabon : "La période électorale est fertile en crimes rituels" : Jean Elvis Ebang Ondo », 29.08.2009. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=498>

Ogooue Infos, « Les crimes rituels au Gabon », *Ordre des Frères Mineurs capucins au Gabon (OFMC)*, sd. <http://gabon-ofmcap.com/ofiary-rytualne-w-gabonie/?lang=fr>

ONDO LOUEMBA Jocksy, « Crimes rituels au Gabon : l'éternel holocauste ? », *Info241*, 21.05.2016. <http://info241.com/crimes-rituels-au-gabon-l-eternel-holocauste,1854>

PEMB, « Les Gabonais de la diaspora manifestent contre les crimes rituels », *Ogooue Infos*, 17.04.2013. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2743>

PEMB, « Gabon : le président de la république fustige les crimes rituels », *Ogooue Infos*, 13.04.2013. <http://ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2738>

PEMB, « Crimes rituels au Gabon : les femmes du PDG rompent le silence », *Ogooue Infos*, 13.03.2013. <http://www.ogooueinfos.com/index.php?action=voirNews&id=2680>

REKANGA Jean Paul, « Ordonnance du 11 août : la Cour constitutionnelle désavoue le gouvernement gabonais », *Info241*, 05.12.2015. <http://info241.com/ordonnances-du-11-aout-la-cour-constitutionnelle-desavoue-le,1466>

RFI, « Au Gabon, les crimes rituels désormais punis de prison à perpétuité », 14.08.2015. <http://www.rfi.fr/afrique/20150814-gabon-crimes-rituels-punis-prison-perpetuite-elvis-ebang>

RFI, « Progression inquiétante des crimes rituels au Gabon », 13.04.2013. <http://www.rfi.fr/afrique/20121028-progression-inquietante-crimes-rituels-gabon>

STARCK Aria, « Crimes rituels : le cas du Gabon débattu en Australie », *Echos du Nord*, 29.09.2015. <http://echosdunord.com/crimes-rituels-le-cas-du-gabon-debattu-en-australie/>

VIGNON Boniface, « Les crimes rituels au Gabon », RFI, 28.06.2013. <http://www.rfi.fr/emission/20130628-gabon-crimes-rituels-gabon>

## Blogs et réseaux sociaux

BIYOGO Grégoire, « Réflexion sur les "crimes rituels" : au-delà des analyses superficielles », *Blog de Bruno Ben Moubamba*, 09.04.2013. <https://blogs.mediapart.fr/ben-moubamba/blog/090413/reflexion-sur-les-crimes-rituels-au-dela-des-analyses-superficielles>

Convention Diaspora Gabonaise, « Gabon : liste des commanditaires des crimes rituels et assassinats pour des pratiques sataniques », *Blog Pour un Gabon meilleur*, 25.04.2013. <http://okouetch.canalblog.com/archives/2013/04/25/27011999.html>

Convention Diaspora Gabonaise / Ca Suffit Comme Ca, « Gabon - crimes rituels : allongement de la liste des commanditaires satanistes », *Blog Pour un Gabon meilleur*, 03.07.2013. <http://okouetch.canalblog.com/archives/2013/07/03/27562954.html>

DJABIOH Marcel, « Gabon : Quand Ali Bongo ridiculise son épouse devant les crimes rituels », *Blog*, 15.06.2013. <http://mure-tabe.overblog.com/gabon-quand-ali-bongo-ridiculise-son-%C3%A9pouse-devant-les-crimes-rituels>

DJABIOH Marcel, « Gabon : Comment prélèvent-ils les organes humains, le cas de la langue », *Blog*, 15.04.2013. <http://mure-tabe.overblog.com/gabon-comment-pr%C3%A9l%C3%A8vent-ils-les-organes-humains-le-cas-de-la-langue>

DJABIOH Marcel, « Gabon : Qu'est-ce que les gabonais appellent-ils "Crime Rituel" ? », *Blog*, 15.04.2013. <http://mure-tabé.overblog.com/gabon-qu-est-ce-que-les-gabonais-appellent-ils-crime-rituel>

DJABIOH Marcel, « Aux crimes rituels, une solution rituelle à la gabonaise », *Blog*, 26.03.2013. <http://mure-tabé.overblog.com/gabon-aux-crimes-rituels-une-solution-rituelle-%C3%A0-la-gabonaise>

Jean Ping Président du Gabon 2016 pourquoi pas?, *Compte Facebook*, 17.11.2015. <https://www.facebook.com/jeanpingpresidentgabon2016/posts/467443590106370>

MOUBAMBA Ben, « Gabon - Crime rituel sur une gamine de 4 ans. L'auteur va parler ! Le départ d'Ali Bongo doit devenir une possibilité pour tous », *Blog Médiapart*, 24.12.2013. <https://blogs.mediapart.fr/ben-moubamba/blog/241213/gabon-crime-rituel-sur-une-gamine-de-4-ans-lauteur-va-parler-le-depart-dali-bongo-doit-devenir-une>

NDOUANIS Jean, « Le Régime des Bongo-ondimba est le commanditaire des crimes rituels », *Blogspot*, 20.04.2013. <http://jean-ndouanis.blogspot.fr/2013/04/le-regime-des-bongo-ondimba-est-le.html>

## Vidéos

DIBANGOU Yangari Serge, « Gabon - Un septennat de crimes rituels », *AAMVD (Agir Aujourd'hui pour Mieux Vivre Demain)*, 29.09.2015. [https://www.youtube.com/watch?v=k4\\_Nf-myPzc](https://www.youtube.com/watch?v=k4_Nf-myPzc)

Faire-Savoir, émission d'information gouvernementale, « Gabon : Police scientifique », *YouTube*, DWORACZEK-BENDOME Anne-Marie, 30.07.2015. [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=15&v=AVePubjGAQQ](https://www.youtube.com/watch?time_continue=15&v=AVePubjGAQQ)

Jésus-Christ TV, « Des fillettes sorcières du GABON tuent et mangent un bébé de 13 mois », 23.06.2017. <http://jesuschrist1.tv/emissions/fillettes-sorcières-gabon-tuent-mangent-bebe-de-13-mois/>

L'effet Papillon, « Les organes du pouvoir », *Canal+*, 08.04.2012. <https://www.youtube.com/watch?v=wqI8kOKq8KY>

## Medias religieux

CISSE Ibrahima, « L'Eglise du Gabon mobilisée contre les crimes rituels », *Cath.ch*, 14.12.2016. <https://www.cath.ch/newsf/eglise-gabon-mobilisee-contre-crimes-rituels/>

FSSPX News, « Gabon : l'Eglise catholique lutte contre les crimes rituels », *DICI n°250*, 17.02.2012. <http://fsspx.news/fr/news-events/news/gabon-eglise-catholique-lutte-contre-les-crimes-rituels-24563>

HERINCKX Christophe, « Au Gabon, des sacrifices humains », *CathoBel*, 06.10.2017. <http://www.cathobel.be/2017/10/06/gabon-sacrifices-humains/>

NOUNAMO Jean-Claude, « Lutte contre crimes rituels/ Archidiocèse/ Marche pacifique confessions religieuses & société civile », 12.05.2013. <http://www.eglisecatholique-gabon.org/lutte-contre-crimes-rituels-archidiocese-marche-pacifique-confessions-religieuses-a-societe-civile.html>

Radio Vatican, « Crimes rituels : l'Eglise intensifie la lutte », FSSPX, 16.10.2017.  
<http://fsspx.news/fr/news-events/news/crimes-rituels-l%E2%80%99eglise-intensifie-la-lutte-32695>